Le Fil d'infos n° 10. 15 mars 2023

Lettre de l'Association des maires et présidents de communautés de Maine-et-Loire

L'AMF49 à la rencontre des territoires !

Cher(e)s Collègues,

Cette année 2023 marque le soixante-dixième anniversaire de notre Association.

Depuis 1953, les équipes qui se sont succédées durant pas moins de onze mandats, ont travaillé pour l'ensemble des Maires et Présidents de Communautés, sans considération de leur orientation politique.

Parce que la proximité fait sens pour chaque élu local, le conseil d'administration de l'AMF49 a souhaité aller à votre rencontre pour échanger sur vos besoins et attentes.

Ces rencontres en territoire marquent un nouveau départ pour l'AMF49, montrant l'attachement à nos valeurs historiques et notre volonté de renouvellement :

- La mission d'information et d'aide à la décision est ainsi renforcée par la multiplication des publications et notre présence affirmée sur les réseaux sociaux.
- La mission de formation s'intensifie avec une programmation sur une année complète qui permet une meilleure gestion de votre temps. N'hésitez pas à consommer vos crédits formation, notamment dans le cadre du DIFE, et à solliciter l'AMF49 afin que les formations soient organisées au sein même de votre collectivité.
- Le renforcement des travaux des commissions de l'AMF49 et un suivi plus important de celles de l'AMF pour vous placer au cœur des réflexions territoriales en cours et vous permettre de participer aux évolutions législatives et réglementaires.

En ma qualité de membre du Bureau de l'AMF, je veillerai à ce que les problématiques rencontrées en Anjou soient bien comprises par les représentants de l'Etat et, à l'inverse, je vous tiendrai informé des projets en cours d'élaboration au plus haut niveau de l'Etat. Dans le même sens, nous veillerons à entretenir un dialogue constructif avec l'ensemble de nos partenaires (Etat, Département, SIEML, GrDF, FNE, Banque des Territoires, Maison de l'Europe, GROUPAMA, Moulinot).

C'est par ces engagements renouvelés que l'AMF 49 sera force de proximité !

Philippe CHALOPIN

AGENDA

* ***Vendredi 24 mars : Rencontre en territoire - Cholet***
* ***Mardi 28 mars : Rencontre en territoire—Tiercé***
* ***Samedi 8 avril : Atelier « Plan Communal de Sauvegarde***
* ***13 mai : - Rencontre Femmes élues***

- Atelier de travail sur la Culture de prévention (risques naturels)

* ***Mai : Conférence DIFE en présence de La Poste et de la Caisse des Dépôts et Consignations***
* ***6 juin : Renaturation et perméabilité des sols***
* ***8-9 juin 2023 : Gestion des biodéchets par les collectivités enjeux, réglementation et méthodes concrètes—Biopôle—st Barthélémy-d'Anjou***
* ***10 juin : Atelier de travail sur la communication de crise***
* ***Jeudi 15 Juin : Conférence au Palais de Justice d'Angers : Responsabilité civile et pénale du maire***
* ***A venir en juin : conférence sur la ruralité : pour une ruralité active et attractive conférence sur les biogaz***

Association des maires et présidents de communautés de Maine-et-Loire : 9 rue du Clon 49000 ANGERS—Tél : 02 41 81 48 17
www.amf49.fr - Directeur de publication : Philippe CHALOPIN—Rédaction : Gwénaël VERGER –Caroline MEUNIER

Loi de Finances pour 2023 : les dispositions intéressant le bloc communal

A l'occasion d'une rencontre organisée par l'AMF49 et qui s'est déroulée à St Léger-de-Linières le 23 février dernier, Mme Sarah Moureaud, Directrice de projets a pu présenter les principales dispositions de la Loi de Finances pour 2023 intéressant plus particulièrement les communes et leurs intercommunalités.

La Loi de Finances 2023 est marquée par une prévision économique inflationniste à hauteur de 5 à 6%, une croissance du PIB à hauteur de 1%, avec une dette publique en baisse et des dépenses publiques ramenées à 56 % du PIB.

Dans ces conditions, la Loi de Finances a notamment pour objectif de lutter contre l'impact de l'inflation sur les ressources du bloc communal.

Des outils pour lutter contre l'inflation

Trois outils antiinflationnistes sont mis à disposition des collectivités : le bouclier tarifaire, l'amortisseur d'électricité et le filet de sécurité énergétique.

Le bouclier tarifaire concerne toutes les communes ayant moins 10 emplois, moins de 2 millions d'euros de budget et une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVA. Ce dispositif permet de limiter la hausse du tarif réglementé en vigueur à 15 % en moyenne.

Les collectivités et leurs groupements ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire sont toutes éligibles à l'amortisseur d'électricité. Appliqué automatiquement par l'Etat sur la base d'une déclaration faite au fournisseur, il a pour effet de prendre en charge directement par l'Etat 50% du surcoût au-delà de 180 euros/MWh, dans la limite de 500 euros/MWh.

Enfin, le filet de sécurité énergétique prend en charge 50 % de la différence entre la hausse des dépenses d'énergie, d'électricité et de chauffage urbain, au titre du budget principal et des budgets annexes et 50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.

Sont éligibles à ce dispositif les collectivités ayant connu une baisse de l'épargne brute en 2023 supérieure à 15% et dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double de la moyenne de la strate.

Mieux comprendre les dispositions de la loi de finances impactant le bloc communal (rédaction Sarah Moureaud)

Pour télécharger la présentation de la loi de finances, cliquez sur l'image

Les Dotations de péréquation en hausse

Le filet de sécurité pourra être versé sous forme d'acompte deux mois après la demande de la collectivité, laquelle devra intervenir au plus tard le 30 novembre 2023.

La hausse des concours financiers de l'Etat s'élève à 2, 15%, soit une enveloppe globale de 53,45 milliards d'euros. La DGF se voit allouée un montant supplémentaire de 320 millions d'euros. La répartition de la dotation s'établit ainsi : 200 M€ sur la DSR, 90 M€ sur la DSU, 30 M€ sur la dotation d'intercommunalité et 20M€ sur la dotation forfaitaire.
Les communes de moins de 1000 habitants échappent désormais à la possibilité d'appliquer une DGF négative et la dotation forfaitaire des communes pour 2023 n'est plus écrêtée.

Le montant de DSR attribué aux communes est

stabilisé. Les communes percevront un montant compris entre 90% et 120 % du montant perçu l'année n-1.

La dotation forfaitaire de certaines communautés de communes est déplafonnée (mais pas en Maine-et-Loire…).

La garantie de sortie du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est étendue sur 4 ans : 90%, 70%, 50% et 25% du versement de l'année précédent la perte d'éligibilité.

De plus, les EPCI ayant un effort fiscal agrégé inférieur à 1 deviennent éligibles au FPIC.

Budget 2023 : informations sur l'exercice budgétaire 2023

La Préfecture de Maine-et-Loire propose 13 fiches et 2 annexes pour mieux appréhender le budget 2023.

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Télécharger les documents ICI

Enfin, les communes nouvelles, qui auraient dû sortir du pacte de stabilité, voient leurs garanties prolongées d'une année. Jusqu'en 2026, les communes nouvelles créées à compter du 2 janvier 2022 percevront une dotation au moins égale à la somme des montants perçus par les communes historiques.

D'autres dotations font également l'objet d'aménagements : nouveaux critères pour la dotation de titres sécurisés, augmentation de la dotation biodiversité (critères « parc naturel régional » renforçant l'éligibilité des communes ayant un potentiel financier par habitant inférieur au double de la moyenne de leur strate et non plus inférieur à la moyenne) avec un minimum fixé à 3 000€ pour toutes les attributions individuelles

Dotation forfaitaire : utilisez la calculette en ligne de l'AMF

Pour mieux apprécier votre panier de dotations, l'AMF propose un outil d'estimation de la dotation forfaitaire de votre commune ou de la DGF de votre intercommunalité.

Réservée aux seuls adhérents, n'hésitez pas à l'utiliser sans modération !

Pour ouvrir la calculette

Mesures concernant la fiscalité locale

La CVAE est supprimée dès 2023 (et en deux ans pour les entreprises). La fraction de TVA versée aux communes et leurs groupements sera divisée en deux parts : la première, fixée à la moyenne des recettes de CVAE entre 2020-2023, la seconde, liée à la dynamique de la TVA nationale, comme nous l'avait annoncé M. le ministre Christophe Béchu, à l'occasion de l'assemblée générale de l'AMF49 en 2022.

La suppression de la taxe d'habitation arrive à son terme, avec toujours une possibilité d'instaurer une majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires en zone tendue.

L'exonération de TFPB pour les logements sociaux pourra être prolongée de 15 à 20 ans lorsque leur construction remplit au moins 4 des 5 critères de qualité environnementale.

S'agissant des valeurs locatives, leur réactualisation est reportée, pour les locaux professionnels, aux bases 2025, pour les locaux d'habitation, à 2028.

Fonds vert

1,5 Milliards d'euros consacré à la performance environnementale des collectivités, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Cette mesure suscite beaucoup d'attentes et de craintes, en raison, notamment, d'une complexité de la procédure de remplissage des dossiers de candidature.

Un site internet plus intuitif et plus dynamique

Après quatre années de bons et loyaux services, le site internet de l'AMF49 s'offre une cure de jouvence.

Dessiné pour vous offrir l'information dont vous avez besoin, il sera mis en ligne au cours du mois d'avril.

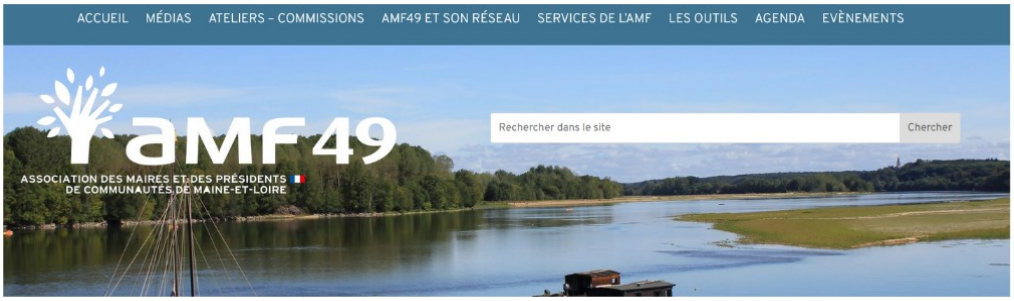

Justice de proximité sur le règlement des différends

Dans le cadre du partenariat AMF49/Justice, une réunion d'information a été proposée aux élus locaux le jeudi 2 mars, au Palais de Justice d'Angers, dans le but d'expliquer les modes de règlements alternatifs des différends (médiation, conciliation).

Pour télécharger le diaporama cliquer sur l'image

Formations : De nombreuses thématiques à votre disposition

L'équipe de l'AMF49 vous propose des formations dédiées en lien avec vos actualités. Retrouvez notre programme annuel en ligne sur notre site internet www.amf49.fr ou directement en cliquant sur l'image. Sont notamment disponibles jusqu'en juillet prochain les thématiques suivantes : les compétences clés de la communication, la prise de parole en public, le bilan de mi-mandat, le pilotage de l'action dans les communes nouvelles, l'achat public… Contactez l'AMF49 pour vous y inscrire : **n.poupard@amf49.fr**

L'AMF49 avec ENEDIS pour lutter contre les branchements illicites

Le 16 janvier dernier, une convention a été signée par Pierre ORY, Préfet de Maine-et-Loire, en partenariat avec Enedis et l'AMF 49, les Procureurs de la République d'Angers et de Saumur, le groupement de la Gendarmerie de Maine-et-Loire et la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Maine-et-Loire concernant la gestion des branchements électriques illicites dans le Maine-Loire.

Cette convention prévoit la mise en œuvre d'une procédure de signalement et de traitement coordonné par les différents services de ce type de branchements, notamment sur le volet judiciaire.

télécharger la convention ENEDIS-branchements illicites

Le quartier des parlementaires...

Le sénateur Emmanuel CAPUS, désigné vice-président de la commission spéciale ZAN

Le mardi 7 février 2023 s'est tenue, au Sénat, la réunion constitutive de la Commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs du "zéro artificialisation nette" (ZAN) au cœur des territoires et au cours de laquelle M. Emmanuel CAPUS, Sénateur de Maine-et-Loire (Horizons) a été désigné Vice-président de cette Commission spéciale.

« L'objectif du ZAN vise à limiter l'étalement urbain, réduire notre impact climatique et préserver la biodiversité. Les élus locaux ont très bien compris que cet objectif sert l'intérêt général. Mais depuis la promulgation de la loi « Climat & Résilience » en 2021, ils s'interrogent sur la déclinaison sur le terrain de cet objectif général.

Les élus locaux m'interpellent très souvent sur ce sujet, car la trajectoire imposée pour réduire l'artificialisation des sols d'ici 2030 peut s'avérer très contraignante pour les Maires. Il y a parfois des angoisses sur le sujet, surtout en zone rurale, où le foncier n'a jamais été un sujet de préoccupation. […]

La Commission spéciale a débuté ses travaux le mardi 14 février avec l'audition de "Régions de France, suivi de m'examen de la proposition de loi le mercredi 8 mars avant son passage en séance publique le mardi 14 mars. »

Zéro artificialisation des sols : Une proposition de loi transpartisane actuellement en discussion

Pour assurer une transition ZAN plus lisible, efficace, prenant en compte les spécificités territoriales et délimitant plus clairement la notion d'artificialisation des sols, les sénateurs socialistes, écologistes et républicains ont déposé une proposition de loi qui sera débattue à partir du 14 mars 2023.

Télécharger le rapport

Réforme des retraites, Mme Catherine Deroche, sénatrice, nommée membre de la commission mixte paritaire

A l'heure de l'édition du Fil d'infos, les conclusions de la CMP n'ont toujours pas été rendues. Affaire à suivre sur la chaîne du Sénat, et, interview du Journal du Dimanche en lien sur l'image.

Défense du mix énergétique, Stéphane Piednoir dénonce le nucléaire bashing

Premier Atelier Communes Nouvelles

Le 27 mars prochain, les membres de la commission communes nouvelles de l'AMF49 se réuniront pour la première fois de l'année.

L'occasion de faire un retour sur l'enquête adressée à l'ensemble des communes nouvelles, de définir les thématiques abordées dans les semaines à venir et de faire un retour sur les travaux récents de l'AMF sur ce sujet.

Pour mieux aménager les territoires protégés, des fiches-conseils éditées par l'UDAP49

Une véritable boîte à outils permettant aux habitants et élus de mieux comprendre les enjeux patrimoniaux de leur territoire. Réactualisées et augmentées périodiquement, les fiches-conseils sont en libre accès sur le site de l'AMF49. N'hésitez pas à cliquer l'image ci-dessus!

Commission de réflexion sur les aléas climatiques, une formation PCS à venir

Dans le cadre des ateliers impulsés par la commission sur les aléas climatiques, une première réunion de formation sur les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) se déroulera le samedi 8 avril dans les locaux de l'AMF49. Animée par Hugues Fourage, consultant spécialisé et acteur élu local ayant eu l'expérience –forte– de Xynthia, cette matinée de formation sera également l'occasion d'échanger avec notre partenaire GROUPAMA, premier assureur des collectivités territoriales et développeur de solutions innovantes, notamment dans le domaine de la réalisation et du suivi numérique des PCS

Gestion des biodéchets ; l'entreprise Moulinot vous forme

Les 8 et 9 juin prochain, dans le cadre d'un partenariat AMF49/Moulinot, l'Association organise deux journées de formation sur la gestion des biodéchets par les collectivités locales : enjeux, réglementation et méthodes concrètes.

L'occasion pour tous d'avoir une vision globale sur un sujet technique, qui prendra une place de plus en plus importante dans la gestion quotidienne des collectivités.

Pour tout renseignement : **n.poupard@amf49.fr**

Le Président de l'AMF49 obtient des avancées pour les nouveaux contrats de présence postale 2023-2025

De nouvelles conditions sont attendues pour les contrats de présence postale territoriale 2023-2025, notamment pour mieux prendre en compte la situation des communes nouvelles.

En savoir plus sur le Contrat de Présence Postale Territoriale 2023-2025

- Télécharger le Contrat de Présence Postale Territoriale 2023/2025
- Télécharger le document d'application du contrat de présence postale territoriale 2023/2025
- Télécharger la présentation du CPPT par La Poste

Retrait gonflement d'argile (RGA), l'AMF49 à votre écoute

Le risque RGA, intégré au régime des catastrophes naturelles progresse à la mesure des épisodes de sécheresse, notamment dans notre département dont les sols sont souvent riches en argile. Si le gouvernement a pris l'engagement de modifier les critères de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et d'encadrer l'activité des experts d'assurance, des points noirs demeurent : réservation du fonds d'indemnisations aux sinistres les plus graves, utilisation de l'indemnisation sur le bâti, plutôt que de reconstruire, pas d'avancée sur le financement du fonds d'indemnisation.

Pour relayer les difficultés auprès des pouvoirs publics , nous vous demandons de bien vouloir nous faire remonter tous les éléments en votre possession susceptibles d'étayer nos propos (photos, contentieux, alerte de vos concitoyens…). **c.meunier@amf49.fr/g.verger@amf49.fr**

Prenez date : infos DIFE

La Poste et la Caisse des dépôts et Consignations proposeront au cours du mois de mai une aide ciblée aux élus sur le DIFE : identité numérique, gestion de la plateforme, des réponses concrètes seront fournies aux participants, afin que le droit à la formation soit exercé sans entrave ! Inscrivez-vous auprès de l'AMF49 !